

SEA SMAGY

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 16 Décembre 2016

Date de convocation : 02/12/2016

Fiche de présence :

P : présent

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	DELAS Thierry	P
GESSAT Gilbert	P	DUBUS Jean	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	E
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	E
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 16H30

Secrétaire de séance : PELLETIER Lucette

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 7 Octobre 2016

Ordre du jour :

- Tarif eau 2017 & rapport d'activité 2015
- Engagement de crédit avant BP 2017
- Enveloppe primes IAT-IEM
- Affaires diverses

Tarif eau 2017 & rapport d'activité 2015 :

Le président informe le Conseil des tarifs eau et assainissement pratiqués par les communes environnantes et compte tenu des différents indices des prix à la consommation pour les services, propose une augmentation comprise entre 1 et 2% pour les fournitures, et prestations eau potable/assainissement.

Afin de se rapprocher des tarifs minimums pour une consommation moyenne de 120 m³, préconisés par l'AELB (>1€) et par le Conseil Général (>1.15€) afin d'avoir droit à des subventions en cas de travaux sur les réseaux, le Président propose un prix moyen de 1.09€ /m³ correspondant à un prix unitaire de l'eau de 0.62€ /m³ à et un abonnement à 50€.

Pour l'assainissement, notre tarif étant supérieur au minimum préconisé par l'AELB (>0.70€) et par le Conseil Général (>1.30€), le Président propose un prix moyen ramené à 1.72€ /m³ correspondant à un prix unitaire de l'eau traitée de 1.14 €, et un abonnement ramené à 70€.

Le Conseil à l'unanimité, approuve les tarifs 2017 et la prise de la délibération 2016-21.

Engagement de crédit avant BP 2017:

En prévision de l'exercice budgétaire 2017, le Président sollicite l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d'investissement du budget 2016.

Le Conseil à l'unanimité, approuve la prise de la délibération n°2016-20

Indemnités des Trésoriers:

Le Président rappelle qu'au cours de l'année 2016, M. Croibier B. a succédé à M. Morichon P. L'indemnité de conseil sollicitée par la Trésorerie s'élève à 492.58€.

Le conseil à l'unanimité, décide d'accorder 50% de l'indemnité sollicitée pour l'année 2016, à partager à parts égales entre les deux trésoriers, et approuve la prise de la délibération 2016-23.

Enveloppe primes IAT-IEM:

Le Conseil Syndical doit définir les enveloppes IAT et IEM pour le calcul des indemnités du personnel. Après concertation auprès des membres du Conseil, le Président propose pour l'IAT les coefficients: 3 pour la catégorie C3, et 4 pour la catégorie C5, pour l'IEM, coefficient 2 pour les catégories C3 et C5.

Le Conseil à l'unanimité moins 2 abstentions, approuve les enveloppes correspondantes et la prise de la délibération 2016-22.

Affaires diverses :

- **Titularisation:** Damien a suivi son stage d'intégration début octobre de cette année. Cette année de stage ayant été concluante, Damien ayant fait preuve de son aptitude professionnelle, se voit admis en tant que Titulaire au grade d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2017.
- **Surconsommation EP:** Comme tous les ans à la suite des relevés de compteurs, des surconsommations sont mises en évidence. Certaines réclamations liées à des fuites sont justifiées : constat de la fuite par nos agents et réparations par l'abonné, d'autres réclamations sans justifications ne peuvent être prises en compte par le Syndicat. C'est le cas d'une abonnée de Saint Martin, pour laquelle le Conseil s'est prononcé contre la prise en charge.
- **Relève des compteurs:** Le début de la relève des compteurs retardée par les fortes pluies du mois de mai, la période des congés annuels de juillet et les travaux de maintenance des divers équipements de distribution et de traitement, ont reportés à fin novembre l'envoi des factures d'eaux/assainissement au Trésor Public. Pour 2017, l'objectif est d'émettre les factures à fin juillet. Le Conseil suggère d'employer un(e) stagiaire, comme cela a déjà été fait par le passé.
- **Rapport de contrôle du dispositif d'auto surveillance:** Nous avons reçu le rapport de contrôle qui a été réalisé par IRH. Il met en évidence deux points à corriger : « *la courbe de conversion hauteur / débits du canal de mesure et le calage de la hauteur d'eau du canal sont à contrôler* » La SAUR en a été informée et elle est intervenue en sem 49. Ce rapport a été transmis à la mairie de Saint Martin d'Abbat, à sa demande.
- **Réparation de la coupole du château d'eau:** Les travaux de réparation du béton sous la coupole avec reprises d'étanchéité au niveau de l'acrotère, création de gargouilles ainsi que la mise en place d'une échelle inox permettant de descendre dans le réservoir, initialement prévus mi décembre, seront réalisés mi janvier. L'installation d'un système anti chute sur les échelles d'accès au réservoir avec ligne de vie et harnais, permettra de sécuriser l'accès.
- **Véhicule de service Jumper:** Afin de pouvoir transporter des tuyauteries de grande longueur, le nouveau véhicule de service sera équipé d'une galerie avec échelle AR pour un coût « fourniture et pose » de 1042€ HT.

- **Mise à jour du SIG:** Les plans des réseaux SIG (Système d'Information Géographique) ont été remis à jour avec la numérotation réelle des équipements, tels que poteaux incendie, robinets vanne, purges, ecc. Deux exemplaires papier des plans pour la défense incendie ont été remis aux maires de Saint Martin d'Abbat et Germigny. Un fichier pdf de ces plans sera transmis aux mairies.

Fin du compte rendu

La séance est levée à 18h30.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,